

## FICHE THÉMATIQUE

# Décontaminer le monde des PFAS

Version du 15 février 2024

### 1. Les faits

- Les PFAS polluants éternels [*per-* et *polyfluoroalkylés* ou en termes scientifique] sont des polluants dits “éternels” ou très persistants. Ce sont des molécules carbone-fluor développées par l’industrie dans les années 1940. Ces molécules sont utilisées pour leurs propriétés anti-adhésive, anti-tâche (on parle de *surfactants*), imperméables et résistantes aux fortes chaleurs. Elles font désormais partie de notre quotidien : on les trouve dans des produits de consommation courante (emballages alimentaires, papier toilette, pailles en papier, poêles en Téflon, vernis à ongles...) mais aussi des dispositifs médicaux (cathéter) ou industriels.
- Mais ces polluants sont particulièrement dangereux pour la santé humaine. Certains sont cancérogènes [Centre International de Recherche contre le cancer, 2023], peuvent induire des troubles de la grossesse (prééclampsie), endocriniens (de l’axe thyroïdien en particulier), immunitaires et cardiovasculaires et métaboliques (hypertension, taux de cholestérol élevé, surpoids), ou encore peuvent altérer la fertilité [études Carlo Foresta, [cet article](#) ou les conclusions du [panel scientifique C8](#)]. Ils se dégradent très lentement et restent présents dans l’air, le sol, l’eau et les organismes pendant des décennies. On les retrouve dans le sang, les cheveux, les objets que nous utilisons pour boire, manger ou nous vêtir. [[SantéPubliqueFrance](#)]
- Dans de nombreuses parties du monde dont l’Europe, une fraction importante de la population présente des niveaux de contamination [dépassant les seuils recommandés](#). On les retrouve même dans les régions les plus reculées, en Antarctique ou sur le plateau tibétain. Parmi les milliers de molécules faisant partie de la famille des PFAS, seuls trois (PFOS, PFOA, PFHxS) ont été interdits ou fortement restreints en Europe. En France, un programme de biosurveillance a révélé la présence de PFAS dans 100% des individus testés.
- En 2022, des journalistes de [l’émission Vert de Rage](#) ont effectué des prélèvements dans l’air, le sol, le lait maternel, l’eau du Rhône et l’eau potable de la ville de

Pierre-Bénite pour les faire analyser par un chercheur de l'Université libre d'Amsterdam. En octobre 2023, une information judiciaire a été ouverte suite à la décision de la ville de Pierre-Bénite de se constituer partie civile quant au rejet de PFAS sur son territoire par les usines Daikin et Arkema. A noter qu'Arkema a écrit aux utilisateurs des jardins partagés qu'elle possède à proximité de son usine de Pierre-Bénite pour leur déconseiller de consommer les fruits et légumes qui y poussent. Elle a également été visée par un référé pénal environnemental porté par des associations, un syndicat et des requérants individuels (rejeté en appel). L'ARS Auvergne Rhône-Alpes a demandé des mesures correctives aux communes dont les eaux sont polluées aux PFAS

- Selon un [rapport de plusieurs ONG](#) publié le 27 février, la proportion de fruits et légumes contenant des résidus de pesticides PFAS a presque triplé au cours de la décennie dans les pays de l'Union européenne.

## 2. La position du Gouvernement

- En janvier 2023, le Gouvernement français a lancé [un plan d'action PFAS 2023-2027](#) qui soutient le projet de restriction globale au niveau européen. Mais en réalité, il cherche plutôt à gagner du temps qu'à réagir, et ce pour plusieurs raisons:
  1. Ce plan vise à améliorer la connaissance des rejets de PFAS. Seulement, un des cinq axes prévoit de mener, à terme, « une démarche de réduction technico-économique des rejets » (et pas d'interdiction des substances).
  2. Il s'interdit de devancer les restrictions européennes en matière de PFAS, contrairement à ce qu'il a fait pour la pollution plastique. Il refuse d'interdire leur usage dans les emballages alimentaires comme a pu le faire le Danemark depuis juillet 2020, et comme l'avait d'ailleurs proposé le député MoDem Jimmy Pahun avant de plier devant le Gouvernement.
  3. L'arrêté lançant les mesures de surveillance des rejets de certaines installations classées a été publié six mois après le plan et ne pérennise plus les contrôles. Par exemple, l'une des méthodes préconisées n'est pas celle de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). La limite de quantification des substances a été également rehaussée.
- En avril 2023, un rapport de l'IGEDD invite les pouvoirs publics à « donner la priorité à la réduction à la source » et à engager « sans tarder les actions de maîtrise du risque les plus urgentes ». Pour elle, la France a du retard et l'exécutif a ignoré les avis de l'ANSES qui ont recommandé l'instauration de doses maximales de PFAS dans les eaux de boisson. Ils proposent que la France « anticipe » les obligations européennes de contrôle de l'eau potable et « adapte » sa réglementation pour sortir les déchets contaminés des filières de recyclage.

- Pendant qu'Emmanuel Macron demande une "pause réglementaire" dans la création de règles environnementales européennes en mai 2023, d'autres pays européens principalement scandinaves demandent une interdiction des PFAS dans leur ensemble.

### 3. Notre ligne politique

Contrairement au Gouvernement qui met la tête dans le sable et attend que l'Union Européenne prenne des décisions difficiles, les Écologistes regardent les problèmes en face : notre monde est contaminé par les polluants persistants et nous devons tout faire pour limiter au maximum leur présence.

Nous pouvons tracer un chemin réaliste. Il faut commencer par inverser la logique : interdire *a priori* toutes les substances de la classe des PFAS et créer un régime d'exception temporaire. Afin de sortir de la société des toxiques, l'interdiction globale est le premier pas pour protéger la santé humaine et environnementale des générations présentes et futures.

Puis combattre résolument la stratégie des industriels irresponsables qui cherchent à préserver leurs profits en repoussant les décisions ou en préférant des interdictions molécule par molécule, sur la base de connaissances scientifiques s'inscrivant nécessairement dans un temps plus long.

### 4. Les explications

Les Écologistes sont en pointe dans ce combat au niveau national et au niveau local dans la région lyonnaise. En septembre 2023, le député écologiste de la Gironde Nicolas Thierry a créé [la pétition StopPFAS](#) pour alerter sur la dangerosité de ces substances et dénoncer l'inaction des pouvoirs publics sur la question. Cette pétition vise également à donner plus de poids à la [proposition de loi](#) visant à lutter contre les risques liés aux polluants éternels déposée le 25 avril 2023. En juin 2023, 14 député-es écologistes ont fait analyser des mèches de leurs cheveux : tous présentent des traces de PFAS. Parmi elles et eux, la députée du Rhône Marie-Charlotte Garin présente un taux largement supérieur à la moyenne nationale.

#### Question de vocabulaire

Le mot "PFAS" (prononcer "pifasse") n'est pas connu et peut rebuter dans les médias grand public. On peut aussi utiliser "polluants éternels" même si la catégorie est plus large (PCB, DDT). Les PFAS font partie des catégories plus larges de "toxiques", "cancérigènes" ou le champ lexical du "poison" et de "l'empoisonnement".

## Arguments des opposants

Sur la dangerosité des produits, la bataille est gagnée mais les opposants à toute législation très restrictive s'appuient sur deux arguments qu'il faut démonter :

1. **“Ce n'est pas possible d'interdire toutes les substances !”** « On dénombre plus de 4000 sortes de PFAS et vous voudriez tous les interdire ? », a lancé le Député macroniste Cyrille Isaac-Sibille à Nicolas Thierry en commission. Cette argumentation vise à interdire molécule par molécule et non l'ensemble de la famille des PFAS. Il faudrait poursuivre la recherche pour mieux cibler les restrictions alors que de nombreuses molécules ne sont pas connues - et favoriser ainsi la substitution. Comme le bisphénol A qui a été remplacé par le bisphénol F ou S après son interdiction, substances possiblement tout aussi dangereuses que lui. Cette stratégie est celle développée par John Hill en 1953 auprès des multinationales du tabac. « Ne vous opposez pas à la science car vous n'avez aucune chance de vaincre : utilisez-la ! ». Le mot d'ordre ? “Plus de recherches !” (more research is needed). L'industrie finance alors la recherche par différents moyens (conseil, appels d'offres, subventions à des associations...). Le doute est le produit ! S'il faut plus de recherche, elle doit être indépendante et publique. Elle ne doit pas empêcher la législation de protéger la santé de la population et de l'environnement en respectant le principe de précaution.
2. **“Il vaut mieux attendre une législation européenne !”**

Officiellement, les pouvoirs publics français soutiennent le [projet d'interdiction européenne](#) publié par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). Ce projet a été préparé par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège et le Danemark. Mais ce processus n'a des chances d'aboutir qu'en 2027 au plus tôt.

D'un point de vue économique, la France n'a aucun intérêt à prendre les devants puisqu'elle défavoriserait son industrie au détriment d'autres pays. C'est pourquoi Cyrille Isaac-Sibille distingue les restrictions et la définition de niveau de toxicité au niveau européen et le traitement de la pollution historique au niveau national. Encore une fois, cette position permet de jouer la montre et de ne pas prendre ses responsabilités.

Mais si nous savons déjà que ces produits sont dangereux pour la santé, pourquoi la France n'interdirait-elle pas l'usage des PFAS dans les emballages alimentaires comme le Danemark ou pour le fartage des skis, les poêles et la cosmétique (où il existe des alternatives) ? Seule l'eau potable a un seuil de référence déterminé par une directive européenne probablement trop élevé [EDHC 2018 transposée dans une ordonnance de décembre 2022 applicable en janvier 2026]. Le [Minnesota](#) a bien banni des PFAS jugés « non essentiels ». La santé est-elle moins importante que les profits ?

## 5. Nos propositions

- **Interdire a priori l'ensemble des polluants éternels au niveau européen** en suivant le principe de précaution. Un régime d'exception au cas par cas devrait être adopté pour les "usages essentiels" (protocole de Montréal) c'est-à-dire les situations où des PFAS sont critiques pour garantir santé et sécurité et sans alternatives. Serait d'abord interdit l'usage des PFAS pour les cosmétiques, les cordes de guitare, les emballages, le lave-glace, les poêles à frire. Une dérogation de 5 ans serait adoptée pour les matériaux en contact avec les aliments ou les systèmes d'air conditionné (alternative en développement). Une dérogation de 12 ans pour les autres usages sans alternatives actuelles (équipement de protection des pompiers, dispositifs médicaux, lentilles ophtalmiques...)
- La législation française devrait anticiper en interdisant au 1er janvier 2026 les emballages alimentaires, les cosmétiques et les poêles à frire.

- **Dépolluer les sites** en commençant par un état des lieux exhaustif de toutes les pollutions aux PFAS (au-delà des 5000 sites déjà concernés) et en adoptant des valeurs limites de rejet à partir de cette année.
- **Créer une filière de responsabilité élargie du producteur (REP)** sur la base de la loi AGECS (articles de sports, tabac). C'est aux pollueurs de payer la dépollution (via une redevance ou une taxe).
- **Tout manquement doit être sanctionné** à hauteur des revenus des contrevenants et versé dans un fonds PFAS finançant les études nécessaires et la dépollution. Le risque judiciaire est un levier efficace pour faire bouger la filière.

- **Soutenir la recherche publique indépendante** dans l'étude d'impact sanitaire des PFAS et dans la recherche de produits de substitution aux usages aujourd'hui jugés essentiels des polluants éternels, en particulier dans le domaine médical. Les financements devraient être augmentés pour attirer des scientifiques dont les conditions de rémunération et de travail sont fortement dégradées par des années d'austérité.

## Chiffres clés

- Il existe entre 4 700 [chiffres OCDE] et 14 000 formes de PFAS [chiffres EPA, agence américaine de l'environnement]
- Le [conseil nordique des ministres](#) estime que les PFAS coûtent entre 52 et 84 milliards d'euros par an au niveau européen
- À Pierre-Bénite, le taux de PFOA (interdit depuis 2020) restait en 2022 jusqu'à 8 fois supérieur aux valeurs de référence de l'ONU. L'analyse des sols du stade de la ville indique que les taux de PFUnDA (4 fois plus toxique que le PFOA) y sont 83 fois supérieurs aux normes en vigueur
- Tous les échantillons d'eau du robinet provenant des champs captant du Rhône dépassent la norme: 200 000 personnes sont concernées

## Ressources utiles

- Le site [StopPfas](#) lancé par le Député Nicolas Thierry et ses collaborateurices ;
- Le lien vers [la pétition](#) "Pour la santé de toutes et tous : agissons pour mettre fin aux polluants éternels !" ;
- Le film *Dark Waters* réalisé par Todd Haynes en 2019 porte sur les enjeux sanitaires liés aux PFAS
- La page [PFAS](#) de Générations Futures
- La page [PFAS](#) de l'ANSES